

Formation Personnel Encadrant de Chantier

i. Formation initiale

A partir de 1670 € HT

Objectifs de la formation :

- ✓ Permettre au stagiaire encadrant de chantier d'appliquer l'organisation et de mettre en œuvre les moyens de prévention du risque amiante lors de toute intervention sous-section 3 et d'assurer la protection des travailleurs, des tiers et de l'environnement

Participants :

- ✓ Toute personne physique ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le PDRE

Prérequis :

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012. (Document téléchargeable sur notre site – onglet ci-dessous).

Objectifs de la formation :

- ✓ Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 3
- ✓ Encadrer la mise en œuvre pour toute intervention sous-section 3 des moyens de prévention définis par l'encadrement technique.
- ✓ Développer ses compétences en prévention

Contenu :

- ✓ Opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveau d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- ✓ Principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- ✓ Application, transmission et contrôle de l'application des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- ✓ Application, transmission et contrôle de l'application du PDRE.

Méthode pédagogique :

- ✓ Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Durée : 10 jours (70 heures) consécutifs ou non

Nombre de stagiaires : 10 participants par session

Validation :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétences validant les acquis par des exercices pratiques et écrits qui seront notés.